



Version finale

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2015**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cherryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	Excusée
FABER Dominique	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
HARTUNG Annick	Justice (suppl.)	Excusée
HEINEN Georges	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
LOOS André	Agriculture	Excusé
KOCH Daniel	Etat (rempl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MANDERSCHIED Karin	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	Excusée
OLINGER Bente	Intérieur (suppl.)	Excusée
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
SOARES Vera	Économie et Commerce extérieur	Excusée

TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

Madame Schommer propose d'avancer le point « Divers » avant la présentation du Cercle des ONG et de rajouter deux sujets d'information concernant la lettre ouverte des ONG et la déclaration interinstitutionnelle relative à l'Année européenne pour le développement. Les documents y relatifs sont distribués aux délégués du comité.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2015

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Divers

- Calendrier des prochaines réunions du CID

Un calendrier comprenant les dates des prochaines réunions du CID pour le premier semestre 2016 a été distribué aux délégués, à savoir les vendredis du 19 février, 15 avril et 10 juin toujours à 10h30. En principe, celles-ci sont acceptables pour la plupart des délégués du CID.

- Déclaration interinstitutionnelle relative à l'Année européenne pour le développement

Cette déclaration interinstitutionnelle formelle du Parlement européen, Commission européenne et Conseil européen a été préparée afin que l'Année européenne pour le développement, qui prend officiellement fin le 31 décembre 2015, puisse disposer d'un suivi dans les institutions européennes, et dans les Etats membres. La présidente se réjouit de l'adoption formelle de cette initiative luxembourgeoise par les instances bruxelloises et de la signature symbolique de la déclaration finale par les trois institutions lors de la cérémonie de clôture de l'Année européenne pour le développement le 9 décembre à Luxembourg.

Au sujet des activités entreprises au Luxembourg dans le cadre de l'Année européenne pour le développement, il y a lieu de noter qu'un bilan de cette année consacrée au développement est en cours de préparation et que les différents ministères qui y ont coopéré seront contactés prochainement. En outre, des réflexions au sein de la Direction de la coopération au

développement ont été faites quant au maintien de l'élan de certaines de ces initiatives. En tout cas, des contacts très fructueux avec différentes organisations et en particulier des organisations de jeunesse ont été faits au cours de cette année. Le dialogue avec le public doit continuer et l'idée d'une présence de la coopération luxembourgeoise sur les réseaux sociaux est également envisageable.

- Lettre ouverte des ONG

Les délégués sont informés que la lettre ouverte en question, a été remise au Président de la Chambre des députés, Monsieur Mars di Bartolomeo le jour de la déclaration de Monsieur Romain Schneider sur la politique de coopération au développement à la Chambre. Il s'agit d'une des activités du Cercle prévues dans le cadre de leur campagne « fair politics ». La présidente indique que cette lettre ouverte traite du rôle du comité interministériel pour la Coopération au développement, de sa méthodologie et de ses compétences en matière de cohérence des politiques.

4) Mise en pratique de la cohérence des politiques pour le développement, (en présence des représentants du Cercle des ONG)

En guise d'introduction, la présidente salue la bienvenue aux représentants du Cercle de Coopération des ONG de développement qui participent à cette réunion. Les membres du Cercle présents sont : Madame Christine Dahm, directrice du Cercle des ONGD, Messieurs Serge Kollwelter (ASTI et membre du CA du Cercle) et Ben Toussaint (Cercle des ONG), Joaquim Monteiro (ASTM), Monsieur Jean-Louis Zeien (Fairtrade Luxembourg), Monsieur Jean Feyder (SOS Faim, FOPO), Monsieur Raymond Weber (ONG OGBL) et Madame Carole Reckinger (Caritas).

Après un bref tour de table de présentation des participants, Madame Dahm remercie le comité interministériel pour la tenue traditionnelle de cet échange annuel lors duquel le Cercle des ONG a la possibilité d'attirer l'attention des délégués du comité interministériel sur différents sujets en matière de cohérence des politiques pour le développement.

En guise d'introduction, Madame Dahm énumère brièvement les quatre points qui seront abordés lors de cette présentation du Cercle, notamment la cohérence des politiques pour le développement lors du débat annuel à la Chambre des députés le 17 novembre 2015, l'avis du Cercle sur la mise en œuvre de la cohérence des politiques au Luxembourg, le bilan 2015 relatif à la cohérence des politiques ainsi que les perspectives pour l'année 2016.

Concernant le premier sujet à l'ordre du jour, Monsieur Feyder rappelle que certains points en matière de cohérence des politiques ont été soulevés lors du débat suivant la déclaration de Monsieur Romain Schneider sur la politique de coopération au développement, qui a eu lieu à la Chambre des députés le 17 novembre dernier. Lors dudit débat, différents députés ont repris le sujet de la cohérence des politiques dans leurs interventions. Les sujets spécifiques en lien avec la cohérence des politiques pour le développement qui ont été brièvement abordés lors du débat en présence des ministres Carole Dieschbourg et Fernand Etgen, étaient

les transferts d'argent, les marchés publics, colonies israéliennes, les accords de partenariat économique, l'accord TAFTA, l'environnement, le changement climatique, l'agriculture et la justice fiscale. Monsieur Feyder conclut que la discussion a montré que la cohérence des politiques pour le développement est entrée dans les discours de tous les partis politiques.

Au sujet du deuxième point relatif à l'avis du Cercle sur la mise en œuvre de la cohérence des politiques pour le développement au Luxembourg¹, Madame Dahm explique que le Cercle s'est penché sur la question de la mise en œuvre de la cohérence des politiques pour le développement au Luxembourg. Elle avoue qu'il s'agit d'un sujet technique et parfois très complexe, ce qui rend difficile sa mise en œuvre. Pour ce faire une idée plus concrète, le Cercle a aussi analysé les différents mécanismes dans d'autres pays européens. Sur base des constatations faites, le Cercle a pu formuler un avis comprenant également des recommandations. Sans entrer dans les détails, elle rappelle que la cohérence des politiques est intégrée dans le discours et le programme du gouvernement et que l'instance compétente pour se pencher entre autre sur la cohérence des politiques est le comité interministériel. Néanmoins, tout en appréciant l'existence dudit comité, le Cercle juge que le nouveau mécanisme de coordination du comité est insuffisant pour combler le déficit de la mise en pratique de la cohérence des politiques. Comme le comité interministériel a un rôle purement consultatif, sa marge de manœuvre demeure limitée quant à son impact sur les politiques nationales. Des exemples concrets sont repris dans l'avis. Ainsi, dans cet avis, le Cercle met l'accent sur la responsabilité du gouvernement et de la Chambre des députés. Il regrette qu'il n'existe toujours pas de leadership politique adéquat qui serait nécessaire pour mettre en œuvre ce défi.

Pour ce qui est du fonctionnement du comité interministériel, Madame Dahm salue la mise en place de son nouveau mécanisme, qui structure mieux le travail du comité et qui le rend encore plus transparent et accessible. Toutefois, le Cercle juge que cette méthodologie n'est pas suffisamment efficace et complète notamment pour ce qui est du choix des sujets à discuter, le suivi des dossiers, l'avis à émettre par le comité sur le sujet dont il vient de se saisir ou encore la transmission de cet avis à la Chambre des députés. Le Cercle déplore également que la méthodologie ne soit pas assez équitable et participative. En particulier, ceci a été constaté lors de la discussion des deux sujets relatifs au Fonds de compensation et à l'APE avec l'Afrique de l'Ouest. Le Cercle souhaite pour sa part participer aux deux parties de la discussion d'un sujet. Aussi, le Cercle est de l'avis que la méthodologie est insuffisante pour réellement mettre en œuvre la cohérence des politiques pour le développement et que le comité interministériel a une marge de manœuvre limitée quant aux politiques luxembourgeoises, limite de laquelle le comité interministériel est conscient. Le Cercle cherche un échange avec le comité interministériel sur la question comment le mécanisme actuel peut avoir un impact quelconque, si même sur des sujets entièrement sous le contrôle de la politique luxembourgeoise, tels que les marchés publics ou le Fonds de compensation, il semble « difficile de faire avancer le sujet » (PV de la réunion du CID du 3 avril 2015)?

¹ Cet avis du Cercle est téléchargeable sous http://fairpolitics.lu/files/2015/08/avis-sur-mise-en-oeuvre-CPD_12-10-15.pdf

S'agissant des recommandations formulées, Madame Dahm informe que celles-ci s'adressent tout d'abord au gouvernement, car la cohérence des politiques demeure tout d'abord un sujet politique et de volonté politique. Une entrevue est prévue avec le gouvernement début 2016 pour la remise de ces recommandations. Des recommandations ont également été partagées avec la commission de la Chambre des députés.

Au sujet des recommandations qui concernent plus précisément le comité interministériel, il est demandé à ce dernier de réviser sa méthodologie, en considérant par exemple la participation d'un représentant de la société civile dans l'intégralité des discussions du comité. Tout en comprenant que tout document doit être approuvé avant sa publication, la deuxième proposition vise à compléter la méthodologie notamment pour ce qui est du partage de l'avis avec la Chambre des députés et la société civile en temps réel. En outre, elle vise à demander aux ministres concernés un retour sur la suite qu'ils donneront ou pas à l'avis du comité interministériel.

Au sujet du bilan 2015 du Cercle au sujet de la cohérence des politiques au niveau national, Monsieur Zeien explique qu'en analysant les dossiers traités par le comité interministériel, il a malheureusement été constaté que les sujets relatifs au Fonds de compensation et aux marchés publics n'ont guère avancé. Certes, différents fonctionnaires sont très engagés en matière de commerce équitable mais ce dossier a montré les limites du comité interministériel qui de par sa nature-même ne peut pas envisager d'autres actions, telles qu'une campagne de sensibilisation ou des recommandations.

Pour ce qui est du Fonds de compensation, Monsieur Monteiro rappelle qu'il y a eu un avis de la part du comité interministériel et une réaction de la part du Cercle qui montrent bien que le Fonds de compensation est un nouvel exemple qui prouve que le comité interministériel est parvenu à ses limites. Ainsi l'avis du comité interministériel sur le Fonds de compensation montre que le « *comité interministériel constate que les explications fournies par les représentants du Cercle des ONG sur les exemples de non-conformité avec la démarche de cohérence des politiques ne sont pas dénués de fondement* ». Malheureusement le cadre législatif ne permet pas au comité interministériel d'aller au-delà. Monsieur Zeien suggère au comité interministériel de se poser la question du besoin d'autres structures ou d'autres mandats pour avancer sur des sujets qui ont été traités par le comité interministériel. En outre, le Cercle a également constaté qu'en 2015 un actif a été décerné par le label Luxflag et se pose ainsi la question de la remise de labels pour d'autres types d'actifs par Luxflag.

Lors du débat qui suit la première partie quant à la rétrospective de 2015, Madame Schommer remercie le Cercle de cette présentation et des recommandations formulées sur le fonctionnement et les deux dossiers traités, en ajoutant toutefois que ces deux sujets ont été débattus à deux moments et selon deux méthodologies différentes. Elle rappelle que le mandat du comité interministériel est réglé par son règlement grand-ducal qui ne couvre pas que la cohérence des politiques. Lors de la révision en 2012 de la base légale, celle-ci a été rajoutée. Depuis, beaucoup est entrepris par le comité interministériel en matière de cohérence des politiques (avis sur différents sujets, élaboration interministériel de différents rapports UE et OCDE), car il s'agit d'un volet important de la coopération luxembourgeoise.

Au sujet des priorités de la Présidence luxembourgeoise, la présidente rappelle que la cohérence des politiques y a joué un rôle central. Il est dommage que dans le bilan du Cercle des ONG ceci n'ait pas été reconnu². Il s'agissait d'un effort périlleux qui a pu être réalisé notamment grâce aux membres du comité interministériel qui étaient à la base de cette démarche liée à l'Année européenne pour le développement et la cohérence des politiques. Ce comité a mis au point les premières initiatives afin de voir comment relier différents dossiers tels que développement et énergie, développement et culture, développement et logement, développement et santé. Il s'agissait d'une manière supplémentaire pour faire du *awareness raising* en matière de cohérence des politiques dans les autres formations du Conseil. La présidente regrette que cet acquis n'ait été reconnu à juste titre dans le bilan élaboré par le Cercle des ONG. Madame Schommer rajoute que la Présidence néerlandaise a confirmé vouloir continuer ce qui a été réalisé par la Présidence luxembourgeoise au cours de six derniers mois en matière de cohérence des politiques au niveau européen.

A ce sujet Madame Dahm indique que l'avis qui vient d'être partagé avec les membres du comité interministériel n'englobe que ce qui a été entrepris de façon visible en matière de mise en œuvre de la cohérence des politiques au niveau national. Ceci n'a pas été le cas pour toutes les activités entreprises dans le cadre de la présidence. Un bilan du Cercle qui couvrira la Présidence luxembourgeoise est prévu en janvier vu que la présidence s'achèvera que le 31 décembre prochain. Il est certain que ce travail sera reconnu par le Cercle et que ce bilan reprendra les efforts entrepris par la présidence en matière de cohérence des politiques au niveau européen.

Monsieur Weber note qu'avec les récents événements tragiques globaux, cinq domaines se sont cristallisés à savoir le développement, le développement durable, le changement climatique, sécurité, paix et lutte contre le terrorisme et la migration et il se demande si à la suite des Objectifs du Développement durable il ne faudrait pas mettre en place cinq comités interministériels différents afin de régler la question de la cohérence des politiques dans ces cinq domaines. La présidente explique que ceci devra être décidé d'ici l'année prochaine mais ne pense pas que cinq comités interministériels différents seront mis en place. En tout cas, le Ministère du développement durable est responsable pour la transposition au niveau national des Objectifs du Développement durable.

M. Feyder pense qu'il soit utile pour chaque pays européen de mettre en place une structure adéquate pour la cohérence des politiques. A cet effet, il salue que le Ministre de la coopération au développement a rencontré les ministres de l'intérieur. Ce débat doit non seulement être mené au niveau national mais également au niveau européen afin que chaque Etat membre ait une structure adéquate disponible.

Madame Schommer précise que le comité interministériel avait organisé une réunion avec ECDPM pour comparer les différents mécanismes belge, suédois et finlandais déjà en place.

² A ce moment le Cercle n'avait pas encore dressé de bilan de la présidence européenne. Le bilan du Cercle mentionné ci-dessous ne concernait que le volet national.

En outre, le Luxembourg participe également au groupe de travail des points de contact européens en matière de cohérence des politiques, lors duquel les différents mécanismes sont discutés et les résultats examinés. Il ne s'agit pourtant pas de réunion d'examen des différents mécanismes existants. Monsieur Tonnar rajoute que CONCORD est régulièrement invité à participer au groupe de travail pour faire un échange de leçons apprises. Madame Dahm se réjouit également d'avoir appris dans le rapport de la Commission européenne que le travail « fair politics » tout comme l'échange annuel entre le comité interministériel et le Cercle des ONG sont considérés comme étant des pratiques exemplaires.

S'agissant du point du fonctionnement du comité interministériel et des points faibles soulevés au cours de cette présentation, Madame Schommer explique que le comité interministériel n'a pas de mandat pour faire un arbitrage entre ministères. Elle se réfère au rôle du comité interministériel qui est stipulé par le règlement grand-ducal. Au sujet de l'achat des produits équitables, elle rappelle que le comité interministériel avait travaillé sur ce dossier et que celui-ci avait été remis au Conseil de gouvernement. C'est là que s'arrête le rôle du comité. De même pour l'avis relatif au Fonds de compensation, qui a été élaboré selon la nouvelle méthodologie du comité interministériel. Si la présidente comprend que le Cercle des ONG souhaite préparer l'avis ensemble avec le comité interministériel, elle tient pourtant à préciser qu'il s'agit de l'avis du comité interministériel sur base d'informations recueillies par les deux types de sources d'informations. Par la suite, cet avis constitue une base pour toute nouvelle discussion. Le comité interministériel n'élabore pas de révision de son avis. Le commentaire du Cercle a été distribué aux délégués et une discussion a eu lieu sur cette base.

Au sujet de l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest, le comité n'a pas élaboré d'avis car il estime ne pas disposer d'assez d'informations ou de connaissances quant aux différentes implications dudit dossier pour arriver à un avis quelconque. La discussion a montré que le dossier doit éventuellement être abordé sous un nouvel angle avec par exemple une étude d'impact effectuée par la Commission européenne ou par la Présidence néerlandaise pour se faire une opinion globale. Le comité interministériel essaiera toutefois de cadrer ou limiter les sujets futurs, de façon à pouvoir se faire une opinion. Elle rappelle que le comité, qui est un comité consultatif, est composé de fonctionnaires. Sur ce point Monsieur Kollwelter complète que le Cercle est conscient du rôle consultatif du comité interministériel et que pour cette raison des contacts avec les instances politiques compétentes sont prévues au début de l'année prochaine.

Tout en comprenant les limites du comité, M. Zeien précise que le Cercle a mis au point plusieurs recommandations qui ne mettent pas seulement le comité interministériel en ligne de mire mais concernent aussi d'autres instances politiques tels que le Parlement ou le Gouvernement. Il aimerait toutefois connaître l'opinion du comité quant aux recommandations adressées aux différentes instances.

Madame Schommer comprend qu'il peut y avoir une certaine frustration vu les limites du comité, mais elle considère que le dossier de la cohérence des politiques a bien évolué ces dernières années dans le débat luxembourgeois.

La déléguée du Ministère de la famille tient à rappeler qu'il n'existe pas seulement la cohérence des politiques en matière de développement mais également la cohérence des politiques dans d'autres domaines, tels que l'immigration. Elle soutient les propos tenus par la présidente au sujet du fonctionnement du comité et de ses limites lorsque le comité a pris un avis de manière formelle. Pour ce qui est de la partie informelle, elle informe qu'il ne faut pas oublier non plus que la cohérence des politiques n'est pas seulement discutée au sein de ce comité mais qu'elle est de plus en plus présente dans les travaux quotidiens des ministères.

M. Feyder est d'avis que le Cercle devrait avoir une chance de rencontrer de manière régulière le ministre de la coopération au développement, en tant que ministre de tutelle du comité interministériel. A cela Madame Schommer rajoute que ledit ministre n'est pas seul responsable pour la cohérence des politiques au sein du gouvernement mais que chaque ministre a un rôle à jouer dans ses domaines de compétence. Le ministre de la coopération a un rôle spécifique à savoir qu'il lui revient de rendre attentif sur le sujet relatif à la cohérence des politiques pour le développement. S'agissant de la demande d'une éventuelle rencontre avec Monsieur Schneider, Madame Schommer fera passer le message. Comme le Cercle le sait déjà, Monsieur Romain Schneider est toujours disponible pour rencontrer les membres du Cercle.

Pour revenir sur l'avis concret au sujet du Fonds de compensation Madame Dahm signale qu'elle a été surprise à la lecture de l'avis. A son avis, l'avis ne reprend pas la discussion à laquelle elle a assisté. Elle a dû constater qu'un processus différent avait lieu entre la discussion du sujet et de l'avis émis. Elle déplore d'ailleurs que l'avis du comité interministériel n'a pas vraiment pris en compte la cohérence des politiques pour le développement. C'est le point auquel se réfère la lettre remis fin juin 2015. Selon le Cercle, l'avis du comité interministériel se réfère plutôt à la politique d'investissement du gouvernement qu'à la cohérence des politiques pour le développement. Le comité interministériel n'a donc pas vraiment assumé son rôle à ce sujet. Ceci fait partie des frustrations majeures du Cercle qui l'ont conduit à la lettre de juin 2015, pour laquelle le Cercle attend toujours une réponse écrite.

La présidente réplique que le comité interministériel a débattu de ce courrier et ne répondra pas à ladite lettre car le comité ne va pas s'engager dans un échange de lettres sur un avis donné. Le comité interministériel a pris acte de l'insatisfaction du Cercle et l'a actée dans son procès-verbal.

S'agissant des mécanismes des autres pays Union européenne, Monsieur Weber informe que par exemple en Allemagne, la Chancelière peut regrouper les ministres concernés pour un sujet précis. A cet effet, il se demande si le comité interministériel ne pourrait pas envisager une discussion au niveau ministériel une fois par an. Madame Schommer répond que le mécanisme allemand ressemble beaucoup au mécanisme belge de la cohérence des politiques, car celui-ci comprend également une instance politique, présidée par le Premier ministre belge. Or, ce mécanisme qui existe depuis près de trois ans, ne s'est encore jamais regroupé. Certains mécanismes existent bien en théorie mais pas en pratique.

Après ce débat, la présentation se poursuit avec les prévisions pour l'année 2016. A ce sujet, Madame Dahm aimerait soulever quelques questions concrètes pour le comité interministériel notamment celle quant à la continuation du mécanisme actuel existant et si une révision de la méthodologie existante a déjà été discutée au sein du comité interministériel ? Les sujets pour l'année à venir ont-ils déjà été définis ? Pourquoi pas le sujet relatif à la justice fiscale, comme suggéré par le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre lors du débat du 17 novembre 2015 ? Les sujets non discutés en 2015 (agriculture et sécurité sociale) seront-ils discutés en 2016 ? Est-il possible d'organiser une réunion annuelle du comité au niveau ministériel ? S'agissant du prochain baromètre « fair politics », elle souhaite informer les délégués que celui-ci ne sera publié qu'en 2017 et ce avant les élections législatives.

Concernant l'agenda 2030 et les Objectifs du Développement durable, Madame Dahm note que le travail du Cercle deviendra encore plus complexe pour ce qui est de la cohérence des politiques pour le développement vers le développement durable. Ceci sortira du cadre des travaux du Cercle car des dimensions supplémentaires (sociales, environnementales, économique et gouvernance) seront prises en considération. Elle propose de tenir une discussion au cours de l'année prochaine qui portera sur cet agenda 2030.

Un autre sujet intéressant évoqué par la directrice du Cercle des ONG est celui repris par le député Marc Angel concernant les conflits d'intérêts. Elle soumet l'idée d'un guide pratique qui pourrait être élaboré et qui pourrait être utile pour tous les partis impliqués.

Sur la modification du mécanisme existant, Monsieur Tonnar répond que le comité interministériel n'a pris de décision quant à un éventuel changement.

Concernant les sujets pour l'année 2016, Monsieur Tonnar explique que chaque membre du comité interministériel est prié pour la prochaine réunion de proposer quelques sujets qui devront être discutés au cours de l'année prochaine. Madame Schommer rajoute qu'en raison des travaux importants impliqués par la présidence luxembourgeoise, le sujet relatif à l'agriculture a été reporté à 2016.

Pour ce qui est de l'agenda 2030 et des Objectifs du Développement durable, Monsieur Tonnar précise que chaque pays doit maintenant voir comment il entend les mettre en œuvre. Il s'agit d'une question qui est également discutée au niveau européen au sein du groupe de travail des points de contact. Tout ce qui est entrepris au niveau développement est également compris dans le développement durable, mais il faut pourtant continuer à veiller sur la cohérence des politiques envers les pays en développement. Le comité interministériel pour le développement durable s'occupera en première ligne du plan national auquel participe la Direction de la coopération. L'intérêt des pays en voie de développement ne doit pas être perdu de vue dans la globalité du sujet. Il appartient maintenant à chaque ministère de se positionner dans la préparation du plan national de développement durable qui doit être révisé l'année prochaine sur base des différents Objectifs du Développement durable. Il faudra voir

comment aborder les différents résultats et quels seront les outils statistiques que nous souhaitons pour la mise en place des objectifs.

Monsieur Feyder rajoute qu'à ce stade la société civile n'est pas obligée à agir directement, un temps de réflexion est nécessaire. Il constate d'ailleurs que la société civile n'a pas dû attendre le développement durable pour traiter les questions écologiques. De plus, elle a pris certaines positions notamment en ce qui concerne l'impact de nos politiques dans les domaines de l'agriculture et du commerce dans les pays en voie de développement. Il faut donc voir à l'avenir si toutes ces positions concordent avec le document du développement durable.

D'après Madame Schommer il appartient à la société civile de voir comment elle souhaite se positionner vis-à-vis des nouveaux Objectifs du Développement durable. Chacun aura son rôle à jouer s'il souhaite le faire. Les gouvernements ont leur rôle normatif et doivent veiller à ce que ces normes soient mises en œuvre et la société civile a, si elle le souhaite, son rôle spécifique. Le secteur privé pour sa part a encore un autre rôle. Le concept de l'agenda 2030 est assez vaste afin que les différents acteurs puissent participer.

Au sujet de la justice fiscale, Madame Schommer signale que lors de la dernière réunion du comité interministériel, il y a eu une discussion au sujet de la thématique fiscalité et développement. Il s'agissait d'un point d'information sur le déroulement des négociations des accords BEPS, en particulier pour ce qui est de la participation active des pays en voie de développement, présenté par une collègue de notre Représentation permanente auprès de l'OCDE. La Direction de la coopération travaille depuis longtemps ensemble avec l'OCDE pour que les pays en voie de développement fassent partie de ces négociations. Cette présentation ne donnera toutefois pas lieu à la formulation d'un avis du comité interministériel sur la justice fiscale.

A la fin de la présentation, Madame Schommer rajoute que lors de sa prochaine réunion, le comité étudiera les différentes suggestions du Cercle telles que proposées dans sa lettre ouverte. Sur base de ce qui vient d'être présenté et sur base des suggestions faites aujourd'hui par le Cercle, le comité interministériel y prendra une position. Monsieur Feyder propose au comité interministériel de se saisir éventuellement du sujet relatif à l'agriculture dans le contexte des Objectifs du Développement durable et COP21.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 19 février 2016 à 14h00